



Siège : HÔTEL DE VILLE
3, rue du val des Comtes
Saint-Martin-en-Campagne
76370 PETIT-CAUX
Tél. 02 35 83 17 57 - Fax : 02 35 04 19 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Département Arrondissement Canton
Seine-Maritime Dieppe Dieppe 2

Commune
Petit-Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **4 décembre 2025**
N°**04122025-30-1249 - NA 9.1**

Nombre de conseillers :

En exercice : 69
Quorum : 35

Présents : 45
Votants : 47

Pour : 47
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la séance du 4 décembre 2025 est affichée à la porte de l'Hôtel de Ville de PETIT-CAUX.

**Article L. 2121-25 du Code
Général des Collectivités
Territoriales.**

Le Maire certifie que la convocation en date du 28 novembre 2025 du Conseil Municipal du 4 décembre 2025 est affichée à la porte de l'Hôtel de Ville de PETIT-CAUX.

**Article L. 2121-10 du Code
Général des Collectivités
Territoriales.**

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de PETIT-CAUX, se sont réunis à PETIT-CAUX, dans la salle de conférence (Hôtel de Ville), 3, rue du Val des Comtes, Commune déléguée de Saint-Martin-en-Campagne, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Patrice PHILIPPE, Maire et sous sa présidence, conformément aux **articles L. 2121-10 à L. 2121-12** du **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**.

Étaient Présent(e)s :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dont la liste est jointe.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'**article L. 2121-17** du **CGCT**.

Étai(en)t Excusé(es) avec pouvoir :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dont la liste est jointe.

Étai(en)t Absent(es) excusé(es) et non excusé(es) :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dont la liste est jointe.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité avec l'**article L. 2121-15** du **CGCT**, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Caroline DUHAMEL a été désignée secrétaire de séance.

Par ailleurs, compte tenu du nombre de conseillers municipaux et de la création de 3 « Espaces » pour une gestion plus confortable de la séance de conseil municipal, il est désigné 3 secrétaires adjoints, à savoir :

Madame Virginie GREMONT pour l'Espace 1,
Madame Delphine ALLAIS pour l'Espace 2 et
Monsieur Hubert HEURTAUX pour l'Espace 3

OBJET :

Adoption du calendrier des fermetures des multi-accueils communaux

- **Vu** le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses dispositions relatives aux établissements d'accueil du jeune enfant ;
- **Vu** le règlement de fonctionnement des multi-accueils communaux ;
- **Considérant** l'avis favorable des directions des structures *La Maison de l'Enfant* et *Pomme d'Api* ;
- **Considérant** le projet d'ouverture du nouveau multi-accueil *La Ronde des Petits Pieds* et l'organisation logistique du déménagement des deux structures existantes ;
- **Considérant** la nécessité d'informer les usagers et les familles des périodes de fermeture annuelles des établissements d'accueil du jeune enfant ;
- **Considérant** qu'une semaine supplémentaire de fermeture estivale doit être intégrée afin de permettre le déménagement des deux structures vers le nouveau multi-accueil *La Ronde des Petits Pieds* ;

Le Maire expose :

Afin d'assurer une information claire et anticipée auprès de l'ensemble des habitants de la Ville, et en particulier des usagers des multi-accueils *La Maison de l'Enfant* et *Pomme d'Api*, il est proposé au conseil municipal de valider le calendrier des fermetures des multi-accueils communaux

Les périodes de fermeture des multi-accueils sont arrêtées comme suit :

- Vendredi 15 mai 2026 (Ascension) : journée pédagogique ;
- Du lundi 27 juillet au dimanche 23 août 2026 : fermeture estivale incluant une semaine supplémentaire liée au déménagement vers le nouveau multi-accueil *La Ronde des Petits Pieds* ;
- Du mercredi 23 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 : fermeture annuelle de fin d'année.

Après l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le calendrier des fermetures annuelles des multi-accueils communaux tel qu'exposé ci-dessus ;

VALIDE la semaine de fermeture supplémentaire nécessaire au déménagement des structures *La Maison de l'Enfant* et *Pomme d'Api* vers *La Ronde des Petits Pieds* ;

CHARGE le Maire de diffuser les informations relatives à ce calendrier auprès des familles.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à **PETIT-CAUX**, le

Le Maire,

Patrice PHILIPPE.